

024-212400162-20250326-2025_10-DE

Reçu le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15

Présents votants : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars 2025 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

| | | | | | |
|-------------------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|-------------|
| ARLOT-PELLEVOISIN Cindy | <i>Absente</i> | JULIEN Monique | POUR | PEYRAZAT Pierre | POUR |
| BAZINET Bernard | POUR | MATHIS Franck | POUR | PIALHOUX Laurent | POUR |
| DAGNAS Delphine | <i>Absente</i> | MARENDA Vincent | <i>Absent</i> | ROUMAT Gérard | POUR |
| GRASSET Cécile | POUR | MARENDA Yoann | POUR | VEDRENNE Jean | POUR |
| MALLEMANCHE Valérie | <i>Absente</i> | METIFEU Francis | POUR | VIGNERON Sébastien | POUR |

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Valérie MALLEMANCHE, Delphine DAGNAS

ABSENTS : Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Vincent MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2025-10 Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget principal 2025.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation et le vote du Compte Financier Unique de l'année 2024 du budget principal par le Conseil Municipal,
- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement s'élevant à : **742 991,32 €**,
- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section d'investissement s'élevant à : **-119 258,59 €**
- Vu les restes à réaliser de 29 746,95 € en dépenses d'investissement et de 12 711,92 € en recettes d'investissement
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents :
 - ✓ décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :
 - **C/1068 (recettes) : 119 258,59 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,**
 - **C/002 (recettes) : 623 732,73 €, excédent de fonctionnement reporté**
 - ✓ Et le montant à inscrire en dépenses d'investissement
 - **C/001 (dépenses) : - 102 223,56 déficit à reporter en section d'investissement**

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 mars 2025
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

